



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Direction des services du Cabinet
et de la sécurité

Service interministériel de
défense et de sécurité civile

Gap, le 31 JUIL. 2017

Arrêté n° 05-2017-07-31-006

Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques situés sur la commune de SAINT-CHAFFREY

Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;
- VU le décret du 17/12/2015 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de Préfet des Hautes-Alpes ;
- VU le décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n°2012-475 du 12 avril 2012 modifiant l'article R125-24 du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2006-37-12 du 6 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels majeurs situés dans le département des Hautes-Alpes et ses arrêtés modificatifs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013287-0032 du 14 octobre 2013 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels majeurs situés sur la commune de Saint-Chaffrey ;
- VU l'arrêté préfectoral n°192-4 du 11 juillet 2001 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPR) sur la commune de Saint-Chaffrey ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-349-14 du 15 décembre 2009 approuvant ledit PPR ;
- VU l'arrêté préfectoral n°005-2016-10-26-005 du 26 octobre 2016 prescrivant la modification du plan de prévention des risques naturels (PPR) sur la commune de Saint-Chaffrey ;
- VU l'arrêté préfectoral n°05-2017-07-31-006 du 31 juillet 2017 approuvant la modification du plan de prévention des risques naturels (PPR) sur la commune de Saint-Chaffrey ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes

A R R E T E

Article 1er :

L'arrêté préfectoral n° 2013287-0032 sus-visé est abrogé

Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Saint-Chaffrey sur les risques naturels, miniers et technologiques, sont consignés dans un dossier communal d'information (DCI) annexé au présent arrêté.

Article 3 :

Le DCI comprend les pièces suivantes :

- la fiche communale d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques comprenant l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- la délimitation des zones exposées aux risques naturels et l'intensité des risques ;
- le zonage réglementaire du plan de prévention des risques approuvé ;
- le règlement du plan de prévention des risques approuvé ;
- le modèle de l'état des risques naturels, miniers et technologiques à remplir par le vendeur ou le bailleur.

Article 4 :

Le présent arrêté et le document d'information visé à l'article 3 sont librement consultables en préfecture des Hautes-Alpes, sur le site internet de la Préfecture et en mairie de Saint-Chaffrey.

Le présent arrêté et le document d'information visé à l'article 3 est également communiqué à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 5 :

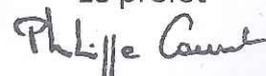
Les informations visées aux articles 2 et 3 sont mises à jour dans les conditions définies à l'article R125-25 du code de l'environnement.

Article 6 :

Messieurs le secrétaire général de la Préfecture, le directeur des services du Cabinet, les chefs de service départementaux et le maire de la commune de Saint-Chaffrey sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le préfet,

Le préfet



Philippe COURT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Article L 125.5 du code de l'environnement

SAINT CHAFFREY

- fiche communale d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques comprenant l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer
- délimitation des zones exposées aux risques naturels et l'intensité des risques ;
- zonage réglementaire du plan de prévention des risques approuvé ;
- règlement du plan de prévention des risques approuvé ;
- modèle de l'état des risques naturels, miniers et technologiques à remplir par le vendeur ou le bailleur

Carte d'assemblage - Zonage au 1/50000

Emprise de
la planche



Limite de la commune



Périmètre du PPR



Liberté, Égalité, Fraternité
République Française

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

CARTE DES ALEAS

du Plan de Prévention des Risques Naturels

**COMMUNE DE
SAINT-CHAFFREY**

Les documents cartographiques ci-après reproduisent
les documents de référence consultables en mairie

La carte compte une seule planche et
la présente carte d'assemblage
1 planche A3 au 1/50 000

LEGENDE DE LA CARTE DES ALEAS



Aléa faible



Aléa moyen



Aléa fort

E : ruissellement / ravinement
I : inondation (Guisane)

G : glissement de terrain
P : chutes de pierres
T : crues torrentielles

Carte d'assemblage - Zonage au 1/50000

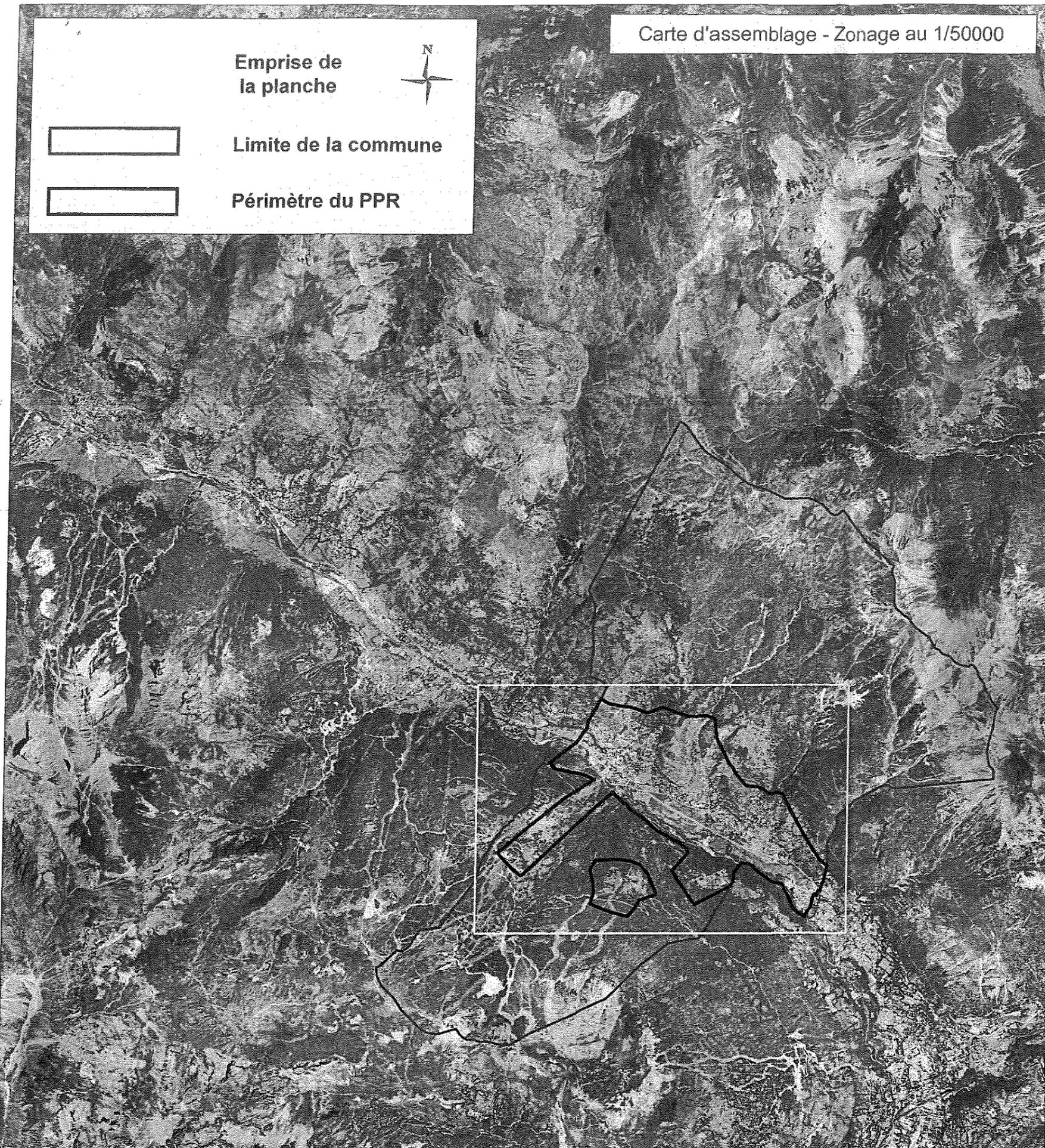
Emprise de
la planche



Limite de la commune



Périmètre du PPR



Liberté, Égalité, Fraternité
République Française

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

ZONAGE REGLEMENTAIRE

du Plan de Prévention des Risques Naturels

**COMMUNE DE
SAINT-CHAFFREY**

Les documents cartographiques ci-après reproduisent
les documents de référence consultables en mairie

La carte compte une seule planche et
la présente carte d'assemblage
1 planche A3 au 1/50 000

LEGENDE DU ZONAGE



Zones non réglementées

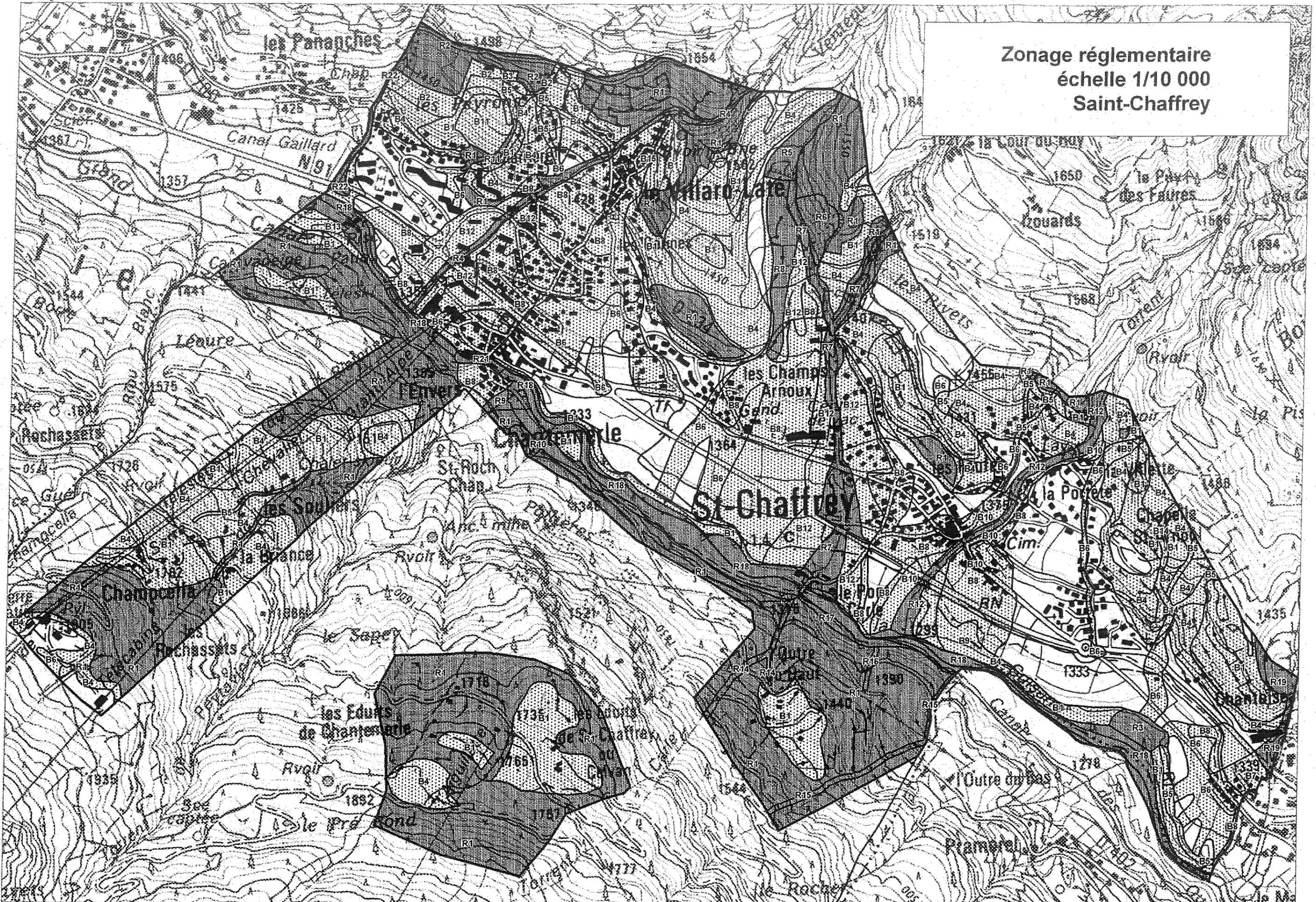


**Bx: constructions autorisées
sous conditions (le N°x renvoie
au règlement)**



**Rx: constructions interdites (le N°x
renvoie au règlement)**

Zonage réglementaire
échelle 1/10 000
Saint-Chaffrey



code postal : 05330

Commune de SAINT CHAFFREY

code Insee : 05133

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° 05-2017-07-31-007

du 31/07/17

mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

Approuvé par arrêté
préfectoral
n° 2009- 349-14
Modifié par arrêté préfectoral
n°05-2017-07-31-006

date 15/12/2009
31/07/2017

aléa

Avalanche
Glissement de terrain
Chute de pierre
Inondations
Crue torrentielle

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Le règlement

Les documents graphiques : carte d'aléas et de zonage réglementaire

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible
zone 5 zone 4 x zone 3 zone 2 Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Cartographie du PPR de la commune de SAINT CHAFFREY : 1 carte d'assemblage A3 des aléas, 1 carte A3 des aléas,
1 carte d'assemblage A3 du zonage et 4 cartes A3 du zonage réglementaire

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre 2

catastrophes technologiques

nombre

Date : 01/08/2017

site* WWW.departement.gouv.fr